



Rapport de synthèse du Directeur général¹

PILIER 1 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE DE LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

11. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

11.1 Soins de santé primaires

À sa cent quarante-sixième session, le Conseil a pris note du rapport sur les soins de santé primaires² et a adopté la [décision EB146\(18\)](#), dans laquelle le Directeur général était notamment prié de finaliser, en consultation avec les États Membres, pour examen à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, un cadre opérationnel pour le renforcement des soins de santé primaires. Pour donner suite à cette demande, le Secrétariat a organisé une nouvelle consultation en ligne avec les États Membres sur le texte complet du cadre opérationnel pour les soins de santé primaires : de l'ambition à l'action.³

11.2 Suivi des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur des questions relatives à la santé⁴

- **Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé**

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé ». ⁵ Au cours du débat, en réponse aux observations de certains membres du Conseil, le Secrétariat s'est engagé à redoubler d'efforts pour instaurer la couverture sanitaire universelle, en coopération avec les États Membres et les autres partenaires.⁶

¹ Dans le présent document, le texte se rapportant à chaque point de l'ordre du jour doit être rapproché des rapports correspondants examinés par le Conseil exécutif à sa cent-quarante-sixième session. Les procès-verbaux (en anglais seulement) peuvent être consultés grâce au lien <http://apps.who.int/gb/or/>.

² Document EB146/5 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, deuxième séance (section 5), quatrième séance (section 3) et quatorzième séance (section 1) (en anglais seulement).

³ Le texte révisé complet issu de la consultation est disponible sur le site Web de l'OMS à l'adresse https://www.who.int/health-topics/primary-health-care#tab=tab_3.

⁴ Pour les informations sur le deuxième point (Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles), voir le document A73/5.

⁵ Document EB146/6 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, cinquième séance (en anglais seulement).

⁶ Le présent document est à rapprocher des rapports présentés séparément sur le cadre opérationnel pour les soins de santé primaires et le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé (document A73/9).

11.3 Plan d'action mondial pour les vaccins

Le Conseil a pris note du rapport sur le Plan d'action mondial pour les vaccins.¹ Il a également adopté les décisions [EB146\(6\)](#) intitulée « Méningite : prévention et lutte » et [EB146\(7\)](#) intitulée « Renforcer les efforts de vaccination mondiaux afin de ne laisser personne de côté ». On trouvera dans des documents distincts des précisions sur les réponses apportées par le Secrétariat aux demandes contenues dans ces décisions.²

11.4 Accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique mondial

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique mondial ».³ Il a également adopté la [résolution EB146.R6](#), dans laquelle il a notamment recommandé à l'Assemblée de la Santé l'adoption de la Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique mondial, et les objectifs et cibles qui y sont associés, pour la période 2020-2030.⁴

11.5 Mettre fin à la tuberculose

Le Conseil a pris note des deux rapports soumis dans le cadre de ce point de l'ordre du jour : un rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie et des cibles mondiales pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 et le projet de stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose.⁵ Le Conseil a adopté la [résolution EB146.R7](#), dans laquelle il a notamment recommandé à l'Assemblée de la Santé l'adoption de la Stratégie mondiale de recherche et d'innovation pour la tuberculose.⁶

11.7 Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises

Le Conseil a pris note du rapport sur les soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises.⁷ Il a également adopté la [résolution EB146.R8](#) sur les soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises.

¹ Document EB146/8 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, sixième séance, section 2 (en anglais seulement).

² Documents A73/6 et A73/7, respectivement.

³ Document EB146/9 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, septième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁴ Le projet de stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique mondial est disponible à l'adresse https://www.who.int/docs/default-source/cervical-cancer/cervical-cancer-elimination-strategyupdated-11-may-2020.pdf?sfvrsn=b8690d1a_4.

⁵ Documents EB146/10 et EB146/11.

⁶ <https://www.who.int/docs/default-source/Documents/tuberculosis/may8-edited-globtbresstrat-v2-dox>.

⁷ Document EB146/13 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, neuvième séance, section 2 (en anglais seulement).

11.9 Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Le Conseil a pris note du rapport sur la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.¹ Il a également adopté la [décision EB146\(10\)](#), dans laquelle il a notamment décidé de rappeler au Directeur général qu'il est nécessaire de présenter un plan de mise en œuvre en harmonie avec la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, conformément au paragraphe 3 de la décision WHA71(9) (2018). Le Conseil a également recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter une décision rappelant au Directeur général qu'il faut allouer les ressources nécessaires à l'application des recommandations du tableau d'experts visées dans la décision WHA71(9).

PILIER 2 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES MIEUX PROTÉGÉES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE

13. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

13.3 Préparation en cas de grippe

Le Conseil a pris note du rapport sur la préparation en cas de grippe² et a adopté la [décision EB146\(19\)](#). En réponse aux demandes contenues dans la décision WHA72(12) (2019) sur le cadre de préparation en cas de grippe pandémique pour l'échange de virus grippaux et l'accès aux vaccins et autres avantages, le Secrétariat a établi des rapports distincts sur les activités dont il est question aux paragraphes 1a),³ 1b)⁴ et 1c) d) et e).⁵

13.4 Lutte contre le choléra

Le Conseil a pris note du rapport sur la lutte contre le choléra⁶ et certains de ses membres ont souligné l'importance d'une approche multisectorielle englobant le renforcement des systèmes de santé et l'engagement politique.

¹ Document EB146/15 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 2 (en anglais seulement).

² Document EB146/18 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, dixième séance, section 3, et quatorzième séance, section 2 (en anglais seulement).

³ Report on influenza virus sharing ([https://www.who.int/influenza/pip/governance/WHA72\(12\)OP1\(a\)_Report_24Feb2020.pdf](https://www.who.int/influenza/pip/governance/WHA72(12)OP1(a)_Report_24Feb2020.pdf), consulté le 18 mars 2020, version française en préparation).

⁴ Pandemic Influenza Preparedness (PIP) Framework. Draft report on decision WHA72(12) 1(b) (https://www.who.int/influenza/pip/governance/OP1bReport_14Mar2020.pdf, consulté le 19 mars 2020, version française en préparation).

⁵ Pandemic Influenza Preparedness (PIP) Framework. Draft report on Decision WHA72(12)1(c),(d),(e) (<https://www.who.int/influenza/pip/governance/Report-WHA72-12-cde.pdf?ua=1>, consulté le 30 mars 2020, version française en préparation).

⁶ Document EB146/20 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, quinzième séance, section 5 (en anglais seulement).

PILIER 3 : UN MILLIARD DE PERSONNES SUPPLÉMENTAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTÉ ET D'UN PLUS GRAND BIEN-ÊTRE

15. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

15.2 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Le Conseil a pris note du rapport sur la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant¹ et a adopté la [décision EB146\(20\)](#). En l'absence d'un accord complet avec tous les États Membres concernant le texte d'un projet de paragraphe supplémentaire du dispositif, le Conseil a décidé de maintenir le texte proposé entre crochets et de chercher à parvenir à un consensus sur le libellé final du projet de décision au cours de l'intersession. Certaines consultations se sont déroulées sur la nature, le coût et la durée des travaux en matière de marketing numérique des substituts du lait maternel. Le processus de consultation devrait reprendre ultérieurement au cours de l'année.

15.3 Agir plus vite en faveur de la sécurité sanitaire des aliments

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Agir plus vite en faveur de la sécurité sanitaire des aliments »² et a adopté la [résolution EB146.R9](#).

PILIER 4 : UNE OMS PLUS EFFICACE ET EFFICIENTE APPORTANT UN MEILLEUR SOUTIEN AUX PAYS

18. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

Questions budgétaires

18.1 Budget programme 2020-2021

Le Conseil a pris note des rapports sur la stratégie de mobilisation des ressources de l'OMS³ et sur le système de mesure relatif au cadre de résultats du treizième programme général de travail, 2019-2023⁴ souscrivant aux recommandations de son Comité du programme, du budget et de l'administration.⁵ Un rapport sur le cadre de résultats de l'OMS est soumis à l'Assemblée de la Santé dans un document distinct (A73/16 Rev.1).

¹ Document EB146/24 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, douzième séance, section 4, et quatorzième séance, section 4 (en anglais seulement).

² Document EB146/25 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, treizième séance, section 1 (en anglais seulement).

³ Document EB146/29 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, troisième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁴ Document EB146/28 Rev.1 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, troisième séance, section 1 (en anglais seulement).

⁵ Voir le document EB146/3 (Stratégie de mobilisation des ressources de l'OMS : recommandation a) à k)).

Questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

18.3 Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève

Le Conseil a pris note du rapport sur la Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève¹ et a adopté la [décision EB146\(3\)](#)

18.4 Réforme de l'OMS

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Réforme de l'OMS : gouvernance »² et a adopté la [décision EB146\(21\)](#) priant le Directeur général d'entreprendre diverses activités liées aux questions relatives à la suppression des dispositions des résolutions et décisions en matière d'établissement de rapports, abordées aux paragraphes 4 à 10 du rapport, et de soumettre une liste de recommandations à cet effet au Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session. Concernant les paragraphes 11 à 13 du rapport, le Conseil, dans la même décision EB146(21), a recommandé à l'Assemblée de la Santé d'adopter une décision.

18.6 Données et innovation : projet de stratégie mondiale pour la santé numérique

Le Conseil a pris note du rapport intitulé « Données et innovation : projet de stratégie mondiale pour la santé numérique »³ et a adopté la [décision EB146\(15\)](#) dans laquelle il a notamment recommandé à l'Assemblée de la Santé d'approuver la stratégie mondiale pour la santé numérique.⁴

Questions relatives au personnel

18.8 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de la fonction publique internationale.⁵

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport. Elle est également invitée :

- au titre du point 11.1, à examiner le projet de cadre opérationnel pour le renforcement des soins de santé primaires ainsi que la suite à donner à cette question ;

¹ Document EB146/41 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, troisième séance, section 3 (en anglais seulement).

² Document EB146/32 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 5 (en anglais seulement).

³ Document EB146/26 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, treizième séance, section 2 (en anglais seulement).

⁴ La stratégie mondiale pour la santé numérique est disponible à l'adresse https://www.who.int/health-topics/digital-health/1#tab=tab_1.

⁵ Document EB146/50 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 1 (en anglais seulement).

- au titre du point 11.4, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans sa résolution EB146R.6 ;
- au titre du point 11.5, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans sa résolution EB146R.7 ;
- au titre du point 11.7, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans sa résolution EB146R.8 ;
- au titre du point 11.9, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans sa décision EB146(10) ;
- au titre du point 13.3, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans sa décision EB146(19) ;
- au titre du point 15.3, à adopter la résolution recommandée par le Conseil exécutif dans sa résolution EB146R.9 ;
- au titre du point 18.3, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans sa décision EB146(3) ;
- au titre du point 18.4, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans sa décision EB146(21) ;
- au titre du point 18.6, à adopter la décision recommandée par le Conseil exécutif dans sa décision EB146(15).

= = =